

Communiqué de presse du 5 octobre 2021

## **Nouveau code de conduite en matière fiscale 2021 – Pour une interaction respectueuse entre le secteur privé et les autorités**

*L'Administration fédérale des contributions (AFC), la Conférence suisse des impôts (CSI) et EXPERTsuisse, ainsi que l'IFF-HSG en qualité de partenaire scientifique, ont élaboré un code pour les professionnels du domaine fiscal. Le « Code de conduite en matière fiscale 2021 » fournit des recommandations et vise à renforcer durablement les rapports de confiance établis au cours du temps entre les assujettis, les mandataires fiscaux et les administrations fiscales. L'efficacité du code dépend du nombre de parties qui appliquent les principes et les règles de conduite.*

Le « Code de conduite en matière fiscale 2021 » vise à renforcer durablement les relations entre les parties concernées et à faciliter leur coopération. Une relation de confiance et de respect entre le secteur privé et les autorités ne constitue pas seulement un avantage concurrentiel important pour la Suisse, mais apporte aussi une plus-value sur le plan fiscal. Cela permettra d'assurer la compliance dans le domaine fiscal et de contribuer ainsi à l'application efficace des obligations en matière fiscale.

Le développement du code de conduite est fondé sur une mise à jour et une revitalisation du code de conduite en matière fiscale publié en 2003. En plus des principes généraux, il s'agit de principes et de règles de conduite concernant les différentes phases de la procédure, de la déclaration d'impôt à la procédure de recours.

### **Clarification des attentes de toutes les parties impliquées**

Le code de conduite s'adresse aux personnes exerçant leur activité professionnelle dans le domaine fiscal, notamment aux collaborateurs/trices des administrations fiscales, des représentations fiscales et des entreprises, dans le sens d'un engagement personnel.

Au cours de l'élaboration du code, l'accent a été mis sur une prise en compte équilibrée des différentes préoccupations et un groupe de travail diversifié a été constitué. Le groupe de travail comprenait des employés de diverses administrations fiscales, des représentations fiscales (conseillers fiscaux et cabinets d'avocats) et des entreprises ayant leur propre service fiscal. En outre, toutes les régions linguistiques de la Suisse ont été prises en compte.

L'AFC, la CSI et EXPERTsuisse ont agi en tant que promoteurs du projet. Le projet était mené par l'IFF-HSG.

Un large soutien des acteurs du domaine fiscal en Suisse est essentiel pour la portée et l'impact du « Code de conduite en matière fiscale 2021 ». Il est donc particulièrement important de noter que les associations professionnelles et commerciales renommées suivantes se sont engagées, avec les promoteurs, à soutenir le « Code de conduite en matière fiscale 2021 »:



Vous pouvez trouver le « Code de conduite en matière fiscale 2021 » en pièce jointe au format PDF.

Le code est disponible à l'adresse [www.iff.unisg.ch/projects/verhaltenskodex](http://www.iff.unisg.ch/projects/verhaltenskodex) en allemand, français, italien et anglais avec un aperçu actualisé de toutes les institutions de soutien.

**Contact pour toute question:**

Prof. Dr Peter Hongler

Institut für Finanzwissenschaft, Finanzrecht und Law and Economics (IFF-HSG)

+41 71 224 75 94

[peter.hongler@unisg.ch](mailto:peter.hongler@unisg.ch)

**Institut für Finanzwissenschaft, Finanzrecht und Law and Economics (IFF-HSG)**

Les domaines de recherche de l'IFF-HSG sont la finance et le droit financier et, depuis 2014, également law and economics avec les thèmes international business law, law and economics et accounting. Prof. Dr Peter Hongler et son équipe de recherche se concentrent sur les questions de droit fiscal suisse et international.

Visitez-nous sur [www.iff.unisg.ch](http://www.iff.unisg.ch) et [LinkedIn](#)